

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_61 - OBJET : Cession d'un véhicule de marque CITROEN JUMPER

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME que suite à une réorganisation des services, la commune n'a plus l'utilité de conserver le véhicule CITROEN JUMPER immatriculé 4026ZF13.

INFORME qu'une proposition de rachat en l'état pour ce véhicule a été faite par M. OLIVIER Christian – 10 chemin des Mésanges – 13580 LA FARE LES OLIVIERS pour un montant TTC de 1200 €,

ACCEPTE la cession en l'état de ce véhicule à M. OLIVIER Christian pour un montant de 1200€ TTC.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS le 29 juin 2023.

Le Maire de LA FARE LES OLIVIERS
Olivier GILBERT

